

# son Noureddine Bongo tuité



Valentin et les siens ( Ian Ghislain Ngoulou, Cyriaque Mvouradjiami, Mohamed Ali Saliou, Jessye Ella  
'accusation.

## Enquêtes judiciaires : rigueur dans la collecte des preuves

Styve Claudel ONDO MINKO  
Libreville/Gabon

LA sortie dernièrement de la prison centrale de Libreville sur instructions du président de la Transition, le général Brice Clotaire Oligui Nguema, de l'ancien directeur général de la Caisse nationale d'assurance maladie et de garantie sociale (Cnamgs), Renauld Allogho Akoue, de l'ancien maire de la commune de Libreville, Léandre Nzue, et du président de la centrale syndicale Dynamique unitaire (DU), Jean-Rémy Yama, laisse transparaître un manque de rigueur dans les investigations diligentées par les Officiers de police judiciaire (OPJ) dans la constitution de leurs procédures. Et pour cause. Le nouveau chef de l'État a estimé que ces personnalités ont été incarcérées pour des raisons apparemment politiques. Donc, qu'ils étaient des prisonniers d'opinion. Fort de cela, et au regard des nombreuses arrestations et incarcérations auxquelles on assiste ces derniers temps, il est d'une impérieuse nécessité de rappeler aux enquêteurs présentement sur les dents pour confondre tous ceux qui se seraient rendus auteurs de détournements de fonds publics, de faire leur travail avec beaucoup



Photo: SCOM

de professionnalisme. De sorte que les preuves rassemblées contre les mis en cause soient celles qui les accablent dans les faits à leur reprochés. C'est d'ailleurs cette rigueur à la tâche qui mettra les fins limiers à l'abri des procédures bâclées. Lesquelles font parfois tourner le Ministère public en dérision à la faveur des débats de fond.

En son temps, un ancien procureur de Libreville dénonçait le fait que les enquêtes n'étaient plus bien diligentées. En plus de ce qu'il y avait trop de couacs dans la manifestation de la vérité. Au cours de ce nouveau feuilleton judiciaire qui s'ouvre, une lourde responsabilité pèse désormais sur les épaules des OPJ. Celle de collecter des preuves solides à joindre aux procès-verbaux déférés au Ministère public, qui est seul garant de l'opportunité des poursuites ou encore du classement ou pas des dossiers.

## Les précisions du procureur de la République

G.R.M  
Libreville/Gabon

LES charges pesant sur Noureddin Bongo Valentin (ex-coordonnateur général des affaires présidentielles) et son ancien directeur de cabinet Ian Ghislain Ngoulou, Jessye Ella Ekogha (naguère porte-parole de la présidence de la République), Cyriaque Mvouradjiami (ancien directeur de cabinet politique d'Ali Bongo Ondimba), Mohamed Ali Saliou (ex-directeur de cabinet adjoint d'Ali Bongo Ondimba), Abdoul Océni Ossa et Gisèle Yolande Mombo (directeur des affaires financières à la mairie de Libreville) sont si graves que la justice ne pouvait pas les laisser

en liberté. Mardi soir, le magistrat instructeur en charge du dossier a décerné des mandats de dépôt à ces sept personnes. Hier, mercredi 20 septembre 2023, le procureur de la République près le Tribunal de première instance de Libreville, André Patrick Ronponat, a communiqué sur ces développements. Informant la presse de ce que " les mis en cause ont été inculpés, selon les cas, de contrefaçon et usage des sceaux de la République, falsification de la signature du chef de l'État, contrefaçon et usage d'imprimés officiels d'une institution, remise et obtention des sommes indues, détournement des deniers publics, complicité de détournement de fonds publics, corruption, blanchiment des capitaux, complicité

de blanchiment des capitaux, association de malfaiteurs, usurpation de titre et de fonction, troubles des opérations d'un collège électoral ". Il s'agit de crimes et délits prévus et punis par le Code pénal en ses articles 6, 5, 101, 109-1, 112-3, 115, 117, 127, 133, 141, 193 et 380. C'est dire que, le jour de leur jugement par la Cour criminelle spéciale, ils pourraient écoper de lourdes peines allant jusqu'à la perpétuité. Il importe de rappeler qu'à la suite de la proclamation des résultats de l'élection présidentielle du 26 août dernier, les militaires ont pris le pouvoir en dénonçant " une parodie d'élection ". S'en est suivie alors l'ouverture d'une enquête ayant abouti à l'arrestation, non seulement des personnes citées

précédemment, mais aussi de six autres individus. Il s'agit, premièrement, de Steeve Nzegho Dieko, secrétaire général du Parti démocratique gabonais (PDG), qui est désormais assigné à résidence. Bien que ne gérant pas les finances, il avait été interpellé ensemble que Noureddin, alors que tous les deux attendaient la publication des résultats des élections. S'il a regagné son domicile, les services compétents assurent qu'il est toujours sous le coup des poursuites judiciaires. En deuxième lieu, il y a le Sud-Coréen Kim Un. Aide de camp de Sylvia Bongo Ondimba, l'on se rappelle que c'est dans une des maisons que les officiers de police judiciaire avaient découvert une cantine d'argent appartenant à

l'ancienne première dame. Assigné lui aussi à résidence, il se dit que c'est lui qui gérait les agendas et missions de Sylvia Bongo Ondimba. Ensuite, il y a Jordan Kamuzet, qui est également assigné à résidence et est un ami de Noureddin pour lequel il a souvent accompli des missions. Il aurait confirmé aux enquêteurs que l'ancien coordonnateur des affaires présidentielles (CGAP) consommait effectivement des stupéfiants. Par ailleurs, Medan Aldegonde Moundendé (belle-sœur de Ian Ghislain Ngoulou) et Perrin Zolie Lekibi, domestique de l'ex-CGAP, ont été mis hors de cause. Ils se seraient simplement retrouvés au mauvais endroit, au mauvais moment.